

Etréchy

ensemble et solidaires

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<https://etrechyensembleetsolidaires.fr/>

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 12 décembre 2024

Questions des élus du groupe «Etréchy, ensemble et solidaires»
au Conseil municipal du 13 décembre 2024.

Les élus d'EES./.

Décisions 6 à 13 chargées le 6 décembre sur le site de la Commune.

Décision n° 2024/006, du 21 mai : demande de subvention pour une piste en boucle.

Question : dans la décision, il n'est pas précisé le pourcentage que pourrait représenter la demande par rapport aux dépenses envisagées. Quel est le taux maximal ? De plus, encore une fois, la Commune pourrait-elle se conformer à la décision n° 444948 du 31/10/2022 du Conseil d'Etat sur l'impératif de l'usage du français dans la rédaction des actes administratifs, et ce, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958 ?

Décision n° 2024/007, du 23 mai : demande de subvention; médiation culturelle; aide à la ruralité.

Question : quel est le montant sollicité ? De plus, des échos de la presse nous informent que notre Département renoncerait à organiser l'édition 2025 d'«Essonne en scène » faute de budget. Quelles sont les chances de cette demande au titre de la médiation culturelle ?

Décision n° 2024/008, du 8 juillet : demande de subvention; Ile de France; avenant au contrat d'aménagement régional.

Question : quelle est la logique de la chronologie d'une décision signée en juillet pour des travaux en mai ?

Décision n° 2024/009, du 16 juillet : mise à disposition à la SnCF de la parcelle ZD 595.

Question : l'absence de date au niveau de la signature est-elle normale sans faire douter de son utilité en cas de litige ?

Décision n° 2024/010, du 14 octobre : reprise d'une concession au cimetière.

Question : la concession est disponible, si «libre de corps» sous-entend cela, mais pour une bonne compréhension du processus, pouvez-vous nous l'expliquer ? (nota : il n'a pas été fait mention de cette décision lors du dernier Conseil).

Décision n° 2024/011, du 21 novembre : pour la patinoire, avenant" à la décision 2019/012 (non disponible).

Question : pouvez-vous nous communiquer ladite décision 2019/012 ainsi que son premier avenant ?

Décision n° 2024/012, du 21 novembre : régie recettes patinoire.

Question : la sous -régie patinoire est conclue pour une année ? Est-elle calendaire ? C'est surprenant quand on sait qu'il s'agit d'une activité ponctuelle. Ici, trois modes de paiement sont acceptés.

Décision n° 2024/013, du 21 novembre : regie recettes buvette.

Question : ici, pourquoi une restriction sur le mode de paiement par chèque ?

Certaines décisions datent du mois de mai. Pourquoi un tel délai dans la publication de ces actes ?